



Une entreprise refuse d'assumer les dégâts fait par son véhicule

Par **cetawam**, le **09/10/2008** à **15:56**

Bonjour, rnIl y quelques mois un ouvrier travaillant dans ma résidence a renversé mon scooter en stationnement. Je suis allé voir cette personne qui n'avait laissé aucune explication, et qui m'a donné ses coordonnées me disant qu'elle me recontacterait après avoir fait les démarches auprès de son assurance. rn rnAprès plusieurs relances sans résultat je me suis tourné vers l'entreprise propriétaire du véhicule, à laquelle j'ai adressé un courrier recommandé et qui m'a affirmé par mail "la prise en charge du dossier" me demandant d'effectuer un devis des réparations à faire sur mon véhicule, ce que j'ai fait, et transmis par fax à l'entreprise en question. rn rnEncore une fois, je reste sans nouvelle malgré mes nombreuses relances, je souhaite porter plainte mais me faudra-t-il dans ce cas-là les services d'un avocat, sans doute aussi couteux que les réparations à effectuer ? rn rnPS : J'ai conservé et imprimé les traces de toutes les correspondances avec l'entreprise.

Par **Tisuisse**, le **09/10/2008** à **18:53**

Domage que vous n'avez pas songé à relever le nom de la compagnie d'assurance et le numéro de contrat de ce véhicule (infos sur la papillon vert qui doit se trouver sous le pare-brise). rn rnAvez-vous fait une déclaration à votre assureur ? si oui, lui avez-vous transmis le numéro d'immatriculation du véhicule ? L'assureur a la possibilité de retrouver le titulaire de la carte grise puisqu'il a accès au fichier du SNPC.

Par **cetawam**, le **10/10/2008** à **09:31**

Non, je n'ai pas de déclaration à mon assurance, de peur que celle-ci ne me soit préjudiciable. Mais j'imagine que la carte grise est au nom de l'entreprise, et j'ai déjà pris contact avec celle-ci, qui m'a répondu.rnrnMa question porte donc plutôt sur les responsabilités de l'entreprise en question qui s'est engagé par écrit à m'indemniser mais qui traîne les pieds pour ce faire.

Par **Tisuisse**, le **10/10/2008** à **09:35**

Suivez les conseils que je vous ai donnés précédemment.